

22205 GUINGAMP  
Tél : 02.96.40.11.40

JURIDICTION DE PROXIMITE

REFERENCES A RAPPELER : RG N° 91-16-000012

DEMANDEUR(S) :

Mme VIRETON Astrid Alice

DEFENDEUR(S) :

COMMUNE DE LOHUEC  
Représenté(e) par Monsieur LOZAC'H Claude, Maire

DESTINATAIRE

Mme VIRETON Astrid Alice  
1 route de Callac  
22160 LOHUEC

Vous avez saisi la juridiction de proximité du tribunal d'instance de Guingamp par une déclaration au greffe en date du 18 janvier 2016 .

Toutefois, afin de favoriser un règlement amiable du conflit, le magistrat a décidé de provoquer une conciliation devant le Conciliateur de Justice du tribunal d'instance de Guingamp.

Cette tentative de conciliation peut vous permettre de trouver un arrangement et d'éviter la procédure judiciaire.

C'est pourquoi vous êtes invitée à vous présenter devant le Conciliateur de ce Tribunal :

**Le Jeudi 3 Mars 2016 à 09h15**

en chambre du conseil.

A défaut de résolution amiable du conflit, vous voudrez bien vous présenter à l'audience publique de la Juridiction de Proximité, même adresse

**Le jeudi 31 mars 2016 à 09H00**

Fait au Tribunal d'Instance, le 25 janvier 2016  
LE GREFFIER



**AVIS IMPORTANT:**

Les parties se défendent elles-mêmes.

Elles ont la faculté de se faire assister ou représenter par :

un avocat

leur conjoint

leurs parents ou alliés en ligne directe

leurs parents ou alliés en ligne collatérale jusqu'au 3<sup>ème</sup> degré inclus.

Les personnes attachées exclusivement à leur service personnel ou à leur entreprise

L'état, les départements, les communes et les établissements publics peuvent se faire représenter ou assister par un fonctionnaire ou un agent de leur administration.

**Le représentant s'il n'est avocat doit justifier d'un POUVOIR SPECIAL ( Art. 827 et 828 du CPC)**